

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-bonifications-d-indice-B-I-et-N-B-I>



Les bonifications d'indice (B.I. et N.B.I.)

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : mardi 12 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les bonifications d'indice (B.I. et N.B.I.)

Les bonifications indiciaires s'ajoutent à votre indice et augmentent votre traitement.

Un point de bonification correspond à 56,2323Euros par an (plus d'information sur le point d'indice [ici](#))

Deux bonifications indiciaires ne sont pas cumulables, sauf pour les directeurs d'école (bonification indiciaire et nouvelle bonification indiciaire)

La Bonification Indiciaire (BI)

Elle est liée à la nomination

Bonification Indiciaire (BI)	Points	Euros/mois
Direction classe unique	3	14,06 Euros
Direction école 2-4 classes	16	74,98 Euros
Direction école 5-9 classes	30	140,58 Euros
Direction école 10 classes et plus	40	187,44 Euros
Direction de SEGPA	50	234,30 Euros
Direction d'EREA/ERPD	120	562,32 Euros

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La NBI est attribuée pour l'exercice d'une fonction particulière ou pour une affectation en politique de la ville. Elle est liée à l'exercice effectif de la fonction et peut être versée au prorata du temps de travail effectué.

NBI	points	Euros/mois
NBI fonction		
Directeurs d'écoles ou Faisant Fonction (1 classe et plus)	8	37,49 Euros
Instituteurs et professeurs des écoles (ULIS Ecole, itinérant)	27	126,52Euros
Conseillers pédagogiques	27	126,52Euros
Enseignants MAD UNSS et FNSU	20	93,72 Euros
Directeurs de CIO	20	93,72 Euros
Enseignants coordonnateurs CFA	40	187,44Euros
DDFPT ou faisant fonction en LP, LT et EREA	40	187,44Euros
NBI politique de la ville		
Coordonnateurs REP/REP+	30	140,58Euros
Enseignants en classe relais	30	140,58Euros

Les bonifications d'indice (B.I. et N.B.I.)

Coordonnateurs classe relais	40	187,44Euros
Enseignants en UPE2A	30	140,58Euros
DDFPT ou faisant fonction en LP, LT ou EREA "sensibles"	20	93,72Euros
Personnels enseignants et de documentation, ou d'éducation PsyEN en EDO exerçant en établissement "sensible"	30	140,58Euros

Dispositions transitoires pour les personnels exerçant anciennement en ZEP

Les personnels qui exerçaient dans un établissement sorti du dispositif à la rentrée 2015 continuent à percevoir la NBI (2/3 en 2018/2019- 1/3 en 2019/2020), s'ils sont toujours affectés dans le même établissement.

Maintien, suppression, proratisation ?

Pour en savoir plus, [contactez votre section locale du SE-Unsa](#)